



## AVANT-LÈS-MARCILLY



### 1516 - PÉTITION CONTRE UN CURÉ DÉMOTIVÉ

*Ce jour (en 1516), ont comparu par-devant nous Félisot Roux, Jean Roux (suivent dix autres noms), de la paroisse d'Avant, lesquels, en présence de Messire Guy Tetel, curé, et Claude Le Compère, chapelain dudit lieu, se sont plaints que, bien que ledit Tetel soit depuis longtemps curé d'Avant et tire annuellement un très grand revenu de sa cure, néanmoins, il ne visite pas ses paroissiens, lesquels seraient cependant désireux de voir souvent le visage de leur pasteur, afin qu'en l'entendant quelquefois annoncer la parole de Dieu et en imitant ses bonnes mœurs, ils pussent, eux et leurs enfants, faire leur salut.*

*En outre, ledit curé a toujours confié ses paroissiens aux soins de chapelains étrangers et ignorants qui ne célèbrent pas le service divin avec le respect convenable, car tantôt ils disent la messe à l'aurore et tantôt tard le soir.*

*Enfin ces chapelains sont incapables d'instruire leurs enfants.*

*Il y a un grand nombre de paroissiens qui ont plusieurs enfants et des domestiques.*

*Or, comme le curé refuse d'autoriser un prêtre à célébrer une messe avant la grand-messe, les enfants et les domestiques étant obligés, à cause des voleurs qui courent maintenant le pays, de garder les maisons et les bêtes pendant que les paroissiens se rendent à la grand-messe, il en résulte que les dimanches, et aux fêtes principales, ils ne peuvent ouïr la messe.*

*En conséquence, les paroissiens demandent par provision que ledit curé soit tenu d'aller visiter sa paroisse au moins aux principales fêtes ; item, qu'il leur permette d'avoir un homme capable qui dirige l'école et qui instruisse mieux leurs enfants que ne fait le chapelain.*

*En effet, celui-ci est journellement si occupé à ses affaires temporelles et à la culture de sa terre qu'il n'a pas le temps de donner ses soins aux enfants.*

*Ils demandent de plus qu'il soit fixé une heure convenable pour la célébration du service divin et qu'il leur soit permis d'avoir à leurs frais, un prêtre pour célébrer, le dimanche et les jours de fêtes solennelles, une messe du matin, afin que leurs enfants et leurs domestiques puissent ouïr la messe comme de bons chrétiens.*

*Le curé répond que lorsqu'il était jeune, il visitait plus souvent ses paroissiens.*

*Mais lorsqu'en faisant son prône, il leur expliquait la parole de Dieu et les reprenait de leurs vices, ils s'en fâchaient « et l'en rechignoient. »*

*Maintenant il est vieux et il ne peut plus se rendre dans sa paroisse comme il le faisait au temps de sa jeunesse.*

*En ce qui touche le second chef de la requête de ses paroissiens, il dit qu'il a toujours confié la paroisse à des hommes lettrés et connus, tels que maître Jean Prestat qui l'a desservie pendant 22 ans.*

*De même, Messire Claude, qui la dessert actuellement, instruit fort bien les enfants des paroissiens.*

*Le curé ajoute que les paroissiens l'ont pris en haine, ainsi que le chapelain, parce qu'au lieu qu'ils payaient seulement 20 deniers pour la messe des morts vigile et la procession, ils sont maintenant*

